

Charte d'utilisation des outils numériques

La présente charte définit les règles d'utilisation de l'Espace Numérique de Travail (ENT) que l'établissement APRENE met à disposition de l'ensemble de ses étudiants et membres.

Son but est de :

- responsabiliser tous les acteurs et usagers des ressources TUIC (Techniques Usuelles de l'Information et de la Communication).
- se conformer au droit en marquant les limites éthiques et légales.
- permettre une coopération efficace et de prendre la juste mesure des risques liés à l'internet.

PARATGE



«Per que Pretz e Paratge qui èran sebelits son vius, e restaurats, e sanats, e garits»¹

Paratge vient du radical latin qui veut dire “égalité”, et qui donna en français “parité”. Mais la formation des mots mena, dans ce cas, à deux termes dont les sens sont totalement opposés : en français, “de haut parage”, signifie aristocratique, fastueux. En occitan “lo paratge” propose au contraire la vision d'une égalité en action, en construction, qui s'accorde avec Pretz (la «valeur»)²

1 Chanson de la croisade

2 Roland Pécout

Establiment d'ensenhament superior occitan APRENE

Siret 414 341 099 00045 - APE 8542Z - RNE 034007X

Maison de la vie associative Daniel Cordier - Boîte n° 116 - 2, rue Jeanne Jugan 34500 Béziers
04 67 28 75 36 - aprene@aprene.org - <https://aprene.org>

COOPÉRATION



Les espaces dans l'ENT sont imaginés pour favoriser le plus possible la coopération, valeur cardinale de la pédagogie Freinet. Cela permet à chacun de pouvoir intervenir sur le travail des autres, pour commenter, ajouter, proposer des améliorations. Mais cela exige de fait le respect absolu d'une éthique.

Les 4 L³ de la Pédagogie Institutionnelle sont le fil conducteur de cette éthique nécessaire à la coopération.

CHOIX DU LIBRE



Les théorèmes, formules ou encore les démonstrations mathématiques sont libres depuis toujours (...). Nul besoin par conséquent d'acheter une licence pour pouvoir utiliser le théorème de Pythagore !

L'éducation, au sens large (...) doit être libre, accessible à tous et indépendante des principaux centres de pouvoir (politiques, financiers, économiques...)

Une de ses vocations principales est justement de perpétuer de génération en génération, les valeurs et les connaissances qui permirent de bâtir notre civilisation."⁴

APRENE choisit d'employer les logiciels libres et formats ouverts et également de contribuer à leur développement. L'établissement a fait ce choix pour des raisons éthiques qui lui semblent liées aux trois grandes valeurs de la citoyenneté française :

3 Lieu, Limite, Loi, Langage

4 Samuel Chenal <http://logicielsdurables.wordpress.com/> et aussi <http://asri-education.org/asrieducation-pourquoilelibre>

Establiment d'ensenhament superior occitan APRENE

Siret 414 341 099 00045 - APE 8542Z - RNE 034007X

Maison de la vie associative Daniel Cordier - Boîte n° 116 - 2, rue Jeanne Jugan 34500 Béziers
04 67 28 75 36 - aprene@aprene.org - <https://aprene.org>

LIBERTÉ

L'informatique est devenue une partie essentielle de la vie de chaque jour. Notre société est en mutation très rapide en raison des technologies numériques, et les écoles ont une influence sur son avenir, tout en ayant une responsabilité : elles doivent enseigner l'autonomie, et non la dépendance à un seul produit ou à telle ou telle entreprise puissante.

La mission de Calandreta est de préparer les enfants à jouer leur rôle dans une société qui sera numérique, et d'enseigner comment ils peuvent diriger les outils de façon optimale, mais aussi comment ils peuvent les choisir et les changer.

Le but de l'école est de permettre à chacun de devenir citoyen responsable. Elle ne peut pas enfermer les enfants et les adultes dans une soumission intellectuelle ou économique aux entreprises du logiciel privé.

ÉGALITÉ

La convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU affirme l'obligation faite aux états d'assurer l'égalité des chances⁵ à tous les enfants scolarisés.

Les logiciels libres sont les seuls à pouvoir réellement mettre en oeuvre cette égalité.

La gratuité des logiciels libres contribue à leur diffusion au plus grand nombre. La copie n'est pas seulement autorisée, mais encouragée. Elle peut être donnée aux parents, aux enfants, à tous les partenaires de Calandreta.

Les écoles sont ainsi en mesure d'aider les familles ayant des difficultés financières et de promouvoir l'équité et l'égalité d'accès au savoir entre les enfants.

Les logiciels libres sont fondamentalement pensés pour les échanges collaboratifs, particulièrement entre institutions liées à l'enseignement.

FRATERNITÉ

Personne ne doit être exclu de l'accès au savoir, à la communication et à la création coopérative.

Chacun peut ainsi s'approprier la connaissance accumulée, l'enrichir de son propre savoir et en faire profiter la communauté.

La fraternité est aussi dans l'essence du choix par Calandreta du bilinguisme et du multilinguisme. L'enseignement de "Familles de langues" s'inscrit dans une logique d'éducation langagière globale. Il s'appuie sur le principe de l'approche plurilingue et sur la notion d'éveil aux langues. L'objectif est de favoriser l'ouverture aux langues-cultures du monde, considérées sur un même pied d'égalité. Il ne peut y avoir d'égalité, ni de réelle liberté, sans une mise en oeuvre et en langues d'une fraternité avec les autres.

5 Article 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant, New York, Organisation des Nations Unies, 1989)



LO NAS ESTELUM

E.N.T. APRENE

Il s'agit d'un espace de stockage sur le réseau internet, administré par APRENE. Il est sécurisé, tant pour l'accès aux documents, que pour la sauvegarde des données. Il permet le partage coopératif de documents, particulièrement dans les portfolios collaboratifs.

1 accès et espaces :

L'accès à l'ENT se fait grâce à un identifiant et à un mot de passe, rigoureusement personnels, donnés par le responsable informatique d'APRENE, après acceptation et signature électronique de la présente charte.

La signature de la charte implique l'acceptation du règlement du NAS Estelum.

L'utilisateur est responsable de la conservation et de la confidentialité de son identifiant et de son mot de passe. Il s'engage de façon solennelle à n'en pas donner accès à qui que ce soit.

Le NAS Estelum fonctionne avec des espaces indépendants : PES, Masters, Aprene1, Aprene2, Conseil scientifique....

Il se caractérise par un accès complètement indépendant du lieu de connexion, grâce à un dispositif d'identification qui donne à chaque usager des droits spécifiques d'utilisation selon son statut et ses besoins, dans un ou plusieurs espaces.

L'espace «portfolios partagés» est réservé aux enseignants, professeurs et étudiants.

Le bureau d'APRENE peut décider l'accessibilité à l'espace «aisina» à d'autres usagers : Conseil scientifique, universitaires partenaires, «ligaires» régionaux de Calandreta...

La gestion des droits d'accès est définie et mise à jour régulièrement dans le document d'accompagnement de la charte, le *règlement du NAS Estelum*.

Establiment d'ensenhament superior occitan APRENE

Siret 414 341 099 00045 - APE 8542Z - RNE 034007X

Maison de la vie associative Daniel Cordier - Boîte n° 116 - 2, rue Jeanne Jugan 34500 Béziers
04 67 28 75 36 - aprene@aprene.org - <https://aprene.org>

APRENE gère également un autre espace de publication de traductions, «Revirar», dédié au partage de traductions. L'utilisation de «Revirar» est également soumise à la charte informatique.

2 éthique et cadre légal :

L'utilisateur s'engage à ne pas altérer le travail des autres et à respecter la législation et les règles de bonne conduite dans la communication et la publication, particulièrement pour :

- les données à caractère personnel :

En tant qu'enseignant, l'utilisateur du NAS Estelum se bâtit un comportement responsable. Les administrateurs et les usagers respectent la réglementation pour les libertés et la vie privée (CNIL, RGPD).

- le droit à l'image :

Il faut pouvoir filmer et enregistrer en classe : l'image fixe ou animée est un outil pédagogique essentiel pour l'analyse de l'acte pédagogique et pour la transmission du métier.

L'utilisation d'images et de sons captés dans les classes et déposés dans les portfolios ou dans les espaces d'élaboration de documents pédagogiques sont encadrés par la loi.

L'auteur de la vidéo, de la photographie ou de la prise de son doit garantir le respect du droit à l'image et à la voix des personnes, d'autant plus s'il s'agit d'enfants. Publier l'image ou la voix d'une personne est interdit sans son consentement (article 9 du Code civil).

Les formulaires officiels de demande sont disponibles sur le NAS Estelum. Ils devront être remplis et signés par les parents, mais également par les enfants, à chaque projet de captation. Celui qui filme devra s'assurer que ces personnes ont bien compris ce à quoi la captation servira et qui pourra voir et écouter les enregistrements.

- le droit d'auteur :

La pédagogie choisie par Calandreta considère le sujet et pas seulement l'enfant. Le droit d'auteur, des adultes et des enfants, est d'autant plus protégé dans nos établissements.

Néanmoins, la coopération est la règle : tout document déposé est fait pour être partagé. Il est donc sous licence libre.

Les licences libres Creative Commons, "CC", se complètent avec des initiales :

- BY = «Propriété», veut dire que l'oeuvre est propriété de l'auteur, et qu'elle peut être réutilisée.
- SA = «Partager comme», veut dire que, si l'oeuvre est modifiée, elle devra être distribuée sous la même licence que l'oeuvre originale.
- NC = «Non Commercial», veut dire que cette oeuvre ne peut pas être utilisée commercialement.
- ND = «Ne pas modifier», veut dire que la modification de l'oeuvre est interdite.

Establiment d'ensenhament superior occitan APRENE

Siret 414 341 099 00045 - APE 8542Z - RNE 034007X

Maison de la vie associative Daniel Cordier - Boîte n° 116 - 2, rue Jeanne Jugan 34500 Béziers
04 67 28 75 36 - aprene@aprene.org - <https://aprene.org>

Par défaut, tout fichier déposé sans mention sera considéré comme «CC-NC».
Il est interdit de déposer dans le NAS Estelum des documents qui ne seraient pas libres de droits (e-books ou documents .pdf achetés en ligne par exemple).

3 adaptation / coopération :

L'ENT sert à l'élaboration de savoirs et de savoir-faire. Chaque étudiant et chaque enseignant met à disposition son travail afin qu'il serve à d'autres qui peuvent ainsi se l'approprier, le changer, l'adapter. En cas de publication ou de diffusion à la suite d'une adaptation, le nom de l'auteur et la source du document doivent être cités.

4 noms de fichiers :

Afin de permettre la recherche et la coopération, tout usager du NAS Estelum doit respecter les normes suivantes :

- Formats de document : les seuls formats autorisés sur le NAS Estelum sont les formats libres (.odt, .jpg, .odp, .mkv, .ogg,) e .pdf.

- Noms de fichiers :

- caractères :

Les seuls caractères autorisés dans les noms de fichiers sont :

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u
v w x y z 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 - _

Cela veut dire que sont interdits particulièrement : les espaces et les accents, ainsi que tous les signes de ponctuation.

- contenu : en plus du descriptif du contenu du fichier et d'un éventuel code à propos de sa nature, il est obligatoire de marquer les initiales de l'auteur.

En cas de correction, de modification, de traduction, les initiales de l'auteur sont citées en premier, celles du ou des autres suivent.

Pour le cas particulier de la traduction, le nom du fichier commencera par le nom de l'auteur du texte d'origine, en majuscules, suivi de l'initiale de son prénom, et du titre traduit ; les initiales du traducteur seront à la fin.

Pour séparer mots ou initiales, il convient d'employer le tiret du 6 (-) pour remplacer ce qui serait un espace, et le tiret du 8 (_) pour séparer deux parties de nature différente.

Pour les dates, le format utilisé sera AAAA-MM-JJ

Establiment d'ensenhament superior occitan APRENE

Siret 414 341 099 00045 - APE 8542Z - RNE 034007X

Maison de la vie associative Daniel Cordier - Boîte n° 116 - 2, rue Jeanne Jugan 34500 Béziers
04 67 28 75 36 - aprene@aprene.org - <https://aprene.org>

9 évaluation, publication :

Évaluer, c'est donner de la valeur : le portfolio aide à évaluer le chemin pédagogique et linguistique de chacun. Pour les étudiants, il s'agit d'un support de validation de l'année APRENE1, APRENE2 et PES. Pour les enseignants, c'est l'outil principal pour les rendez-vous du parcours professionnel.

Les portfolios de chacun permettent un travail coopératif et collaboratif sécurisé. Ils permettent aussi aux responsables des formations d'évaluer de façon transversale et transparente les cheminements et les productions.

Chaque espace contient un dossier « alandada » (ouverture). Les étudiants y déposent les productions qui leur semblent intéressantes à partager en les publiant sur le site d'APRENE. APRENE peut publier sur son site et sous licence libre les documents, études, mémoires, et articles, élaborés dans l'ENT Estelum en citant l'auteur du document. Le conseil scientifique d'APRENE valide et contrôle les publications.

La première version de cette charte a été validée par le Conseil d'Administration d'APRENE le 15 novembre 2014. La présente version complétée a été commentée par les paissèls-ajudaires, et par le Conseil d'Administration le 1er décembre 2018, puis adoptée en assemblée générale d'APRENE le 6 avril 2019. Dernière mise en page 10-2023

Establiment d'ensenhament superior occitan APRENE

Siret 414 341 099 00045 - APE 8542Z - RNE 034007X

Maison de la vie associative Daniel Cordier - Boîte n° 116 - 2, rue Jeanne Jugan 34500 Béziers
04 67 28 75 36 - aprene@aprene.org - <https://aprene.org>